

Genre du véhicule Camion (Châssis)		Marque de fabrique FIAT		Type *) 650 E / 213 A		Modèle année 1962	Bordereau-type N° 3 1 8 9 4	
Caractéristiques "650 E" sur paroi frontale + préfixe no de châssis frappé + sur plaquette du constructeur. - "213 A" préfixe no. du moteur								
Constructeur du châssis FIAT, Torino (I) - Importateur: FIAT-Suisse SA., Genève				Carburant Diesel		Nombre de cylindres 6		
N° du châssis frappé à droite à l'AV en haut s. longeron derrière crochet + s. plaquette constructeur								
N° du moteur frappé à droite à l'AV sur partie supérieure du carter, devant pompe à injection								
Type du moteur 213 A - En ligne, vertical, à injection directe								
Position du mot. avant Frein-moteur sur échappement, avec commande électro-pneumatique								
Cylindrée 4'678cm ³		Frein de remorque aucun		Dimensions ext. en mm				
Temps 4		Transmission mécanique		Treuil/Cabest.		Longueur *)		
Refroidissement eau		Nombre vit. avant 5		Crochet rem. aucun		Largeur 2'280/2'190		
Entraînement arrière		Vitesse en 1" 10,7		Voie avant 1'781		Hauteur 2'500		
Nombre d'axes 2		Vitesse en prise dir. 76		Voie arrière 1'689		Empattement *)		
Nombre de pneus 6		Bloquage différentiel		Diam. de braq. *)		Porte à faux arr.		
Frein à pied hydro-pneumatique, 1-circuit, s. toutes les roues **) (commande méc. jusqu'au distribut.)								
Frein à main mécanique, à expansion interne, à cliquet, tringles/câble sur les roues arrières								
Poids avec		avant	arr.	total	Pneumat.	avant	arr.	Dimensions int. en mm
A vide cab.				*)	Dimension	8,25-20	8,25-20	Longueur
Charge utile		selon carrosserie		Charge pneu	2'000	2'000		Largeur
Total				10'500		14	Fly	Hauteur
Gar. de fabr.		3'400	7'200	10'500			jumelés	Haut. ridelles
Poids max. garanti pr. train routier				Nombre de portes 2 (cabine)				(105 SAE
Direction: position à gauche ou à droite-avancée				Marque du moteur FIAT		C.V. frein +)		(95 CUNA
Alésage 95				Course 110		C.V. impôts 23,83		
Forme de la carrosserie cabine avancée, fermée								
Nombre de places: total		2	(avant	milieu	arr.)	Places debout	
Siège arrière		Side-car						

++)

6/ clignoteurs avec lampe-témoin

Phares: marque	2/ SIEM	IGH.0606 P	Indic. de direction	AV=comb. av. feux de position(bl)
Feux de croisement	2/ Bilux		latéralement derrière portes cabine	(or)
Feux de position	2/ séparés		AR= au-dessus des feux stop	(or)
Phare brouillard			Essuie-glace 2/ pneumatiques (air comprimé)	
Feux arrières			Avertisseur 1/ électrique (1-ton)	
Réflecteurs			Rétroviseur 2/ latéral.s.montants pare-brise	
Feu stop			Indicateur de vitesse	km/h
Eclairage N° de contrôle			Parties dangereuses	
Phare marche arrière				
Equipement électr.	24	Volts (2 x 12 V)		
Mesure du bruit	86	dB à 3'000 t/min	- Pot d'échappement marqué APP,IPM 0.258/S	

Observations et exceptions

	<u>empattement</u>	<u>longueur</u>	<u>∅-braquage</u>	<u>poids à vide</u>
650 E -A	2'926 mm	5'667 mm	10,95 m	3'295 kg
*) <u>Modèles:</u> 650 E -B	3'593 mm	6'667 mm	13,05 m	3'350 kg
650 E -C	4'000 mm	7'258 mm	14,10 m	3'445 kg

***) Frein de service: Partie hydraulique = 2-circuits - Partie pneumatique = 1-circuit.
Ne correspond pas aux exigences de la loi comme frein à 2-circuits. Les véhicules de ce type immatriculés à partir du 1er janvier 1964 devront être équipés d'un frein à 2-circuits (ACF 21.10.60, art. 16, chiff. 1 et art. 26, chiff. 4).

+) Rapport poids-puissance: Pour véhicules immatriculés à partir du 1.1.64, le poids total devra être diminué en fonction de la puissance du moteur. (ACF 21.10.60, art. 12, chiff.2).

++) Equipement: Est complété ou modifié lors du montage de la carrosserie et doit être contrôlé par l'expert cantonal lors de l'immatriculation.

Lampe-témoin pour feux de route: Montée par l'importateur

Feux de gabarit: Doivent être montés selon les prescriptions.

Lieu et date de l'expertise-type Genève, 29.5.62.

La Commission d'expertise-type

Genre du véhicule Camion (Châssis)	Marque de fabrique F I A T	Type *) 6 5 0 E / 2 1 3 A	Modèle année 1962	Bordereau-type N° 3 ' 8 9 4
Caractéristiques "650 E" sur paroi frontale + préfixe no de châssis frappé + sur plaquette du constructeur. - "213 A" préfixe no. du moteur Carburant Diesel Nombre de cylindres 6				
Constructeur du châssis F I A T , Torino (I) - Importateur: FIAT-Suisse SA., Genève				
N° du châssis frappé à droite à l'AV en haut s. longeron derrière crochet + s. plaquette constructeur				
N° du moteur frappé à droite à l'AV sur partie supérieure du carter, devant pompe à injection				
Type du moteur 213 A - En ligne, vertical, à injection directe				
Position du mot. avant Frein-moteur sur échappement, avec commande électro-pneumatique				
Cylindrée	4'678cm ³	Frein de remorque	aucun	
				Dimensions ext. en mm
Temps	4	Transmission	mécanique Treuil/Cabest.	
				Longueur *)
Refroidissement	eau	Nombre vit. avant	5	Crochet rem. aucun
				Largeur 2'280/2'190
Entraînement	arrière	Vitesse en 1 ^{re}	10,7	Voie avant 1'781
				Hauteur 2'500
Nombre d'axes	2	Vitesse en prise dir.	76	Voie arrière 1'689
				Empattement *)
Nombre de pneus	6	Bloquage différentiel	Diam. de braq. *)	
				Porte à faux arr.
Frein à pied hydro-pneumatique, l-circuit, s. toutes les roues **) (commande méc. jusqu'au distribut.)				
Frein à main mécanique, à expansion interne, à cliquet, tringles/câble sur les roues arrières				
Poids avec	avant	arr.	total	Pneumat.
				avant
				arr.
				Dimensions int. en mm
A vide cab.			*)	Dimension 8.25-20
				8.25-20
Charge utile	selon carrosserie		Charge pneu	2'000
				2'000
Total			10'500	14 Ply
				Hauteur
Gar. de fabr.	3'400	7'200	10'500	jumelés
				Haut. ridelles
Poids max. garanti pr. train routier			Nombre de portes	2 (cabine)
				(105 SAE
Direction: position à gauche ou à droite-avancéo		Marque du moteur	FIAT	C.V. frein +) (95 CUNA
Alésage		Course	110	C.V. impôts 23,83
Forme de la carrosserie		cabine avancée, fermée		
Nombre de places: total		2	(avant milieu arr.)	Places debout
Siège arrière		Side-car		

++)

6/ clignoteurs avec lampe-témoin

Phares: marque	2/ SIEM	IGH.0606 P	Indic. de direction	AV=comb. av. feux de position (bl)
Feux de croisement	2/ Bilux		latéralement derrière portes cabine	(or)
Feux de position	2/ séparés		AR= au-dessus des feux stop	(or)
Phare brouillard			Essuie-glace	2/ pneumatiques (air comprimé)
Feux arrières			Avertisseur	1/ électrique (1-ton)
Rélecteurs			Rétroviseur	2/ latéral.s. montants pare-brise
Feu stop			Indicateur de vitesse	km/h
Eclairage N° de contrôle			Parties dangereuses	
Phare marche arrière				
Equipement électr.	24	Volts (2 x 12 V)		
Mesure du bruit	86	bB à 3'000 t/min	- Pot d'échappement marqué APP.IPM 0.258/S	

Observations et exceptions

	<u>empattement</u>	<u>longueur</u>	<u>Ø-braguage</u>	<u>poids à vide</u>
650 E -A	2'926 mm	5'667 mm	10,95 m	3'295 kg
*) <u>Modèles:</u> 650 E -B	3'593 mm	6'667 mm	13,05 m	3'350 kg
650 E -C	4'000 mm	7'258 mm	14,10 m	3'445 kg

**) Frein de service: Partie hydraulique = 2-circuits - Partie pneumatique = 1-circuit.
Ne correspond pas aux exigences de la loi comme frein à 2-circuits. Les véhicules de ce type immatriculés à partir du 1er janvier 1964 devront être équipés d'un frein à 2-circuits (ACF 21.10.60, art. 16, chiff. 1 et art. 26, chiff. 4).

+) Rapport poids-puissance: Pour véhicules immatriculés à partir du 1.1.64, le poids total devra être diminué en fonction de la puissance du moteur. (ACF 21.10.60, art. 12, chiff.2).

++) Equipement: Est complété ou modifié lors du montage de la carrosserie et doit être contrôlé par l'expert cantonal lors de l'immatriculation.

Lampe-témoin pour feux de route: Montée par l'importateur

Feux de gabarit: Doivent être montés selon les prescriptions.

Lieu et date de l'expertise-type Genève, 29.5.62.

La Commission d'expertise-type